

»» Urville-Nacqueville

Une année active chez les pêcheurs plaisanciers

Vendredi soir à la salle Côtis-Capel, l'association des pêcheurs plaisanciers d'Urville-Nacqueville, présidée par André Girard, a tenu son assemblée générale.

« L'Appun est à la limite de ses possibilités d'accueil de nouveaux membres, tout au moins en ce qui concerne les emplacements à l'intérieur du fort. La liste d'attente risque de s'allonger car l'association est de plus en plus sollicitée », faisait part André Girard. Tout au long de l'année, l'association s'est investie pour l'organisation d'événements à Urville-Nacqueville et a participé toujours en nombre aux animations de la commune.

L'année 2010 avait mal fini pour l'association avec d'importants dégâts causés par la neige et une pluie incessante provoquant un impressionnant glissement de terrain et des

chutes d'immenses masses de terre ou blocs de béton issus du mur d'enceinte du fort et d'un blockhaus datant de la dernière guerre. « Un grand merci à la mairie pour sa rapidité à œuvrer et son soutien à l'Appun dans ce moment plus que délicat que l'association a traversé. »

Comme de coutume fin juin, le moment fort de l'Appun a été l'organisation du concours de pêche en mer, qui avait rassemblé vingt-sept bateaux puis familles et amis pour une journée de détente. « Comme chaque année, l'organisation a été préparée par Stéphane Dubost et Julien Saint-Aubert. Un grand merci à

la commune et à la CCH ainsi qu'à tous nos partenaires sans qui nous ne pourrions faire grand-chose. »

Quelques jours auparavant, une importante délégation des pêcheurs plaisanciers avait participé à l'opération nettoyage de la plage organisée par la commune, et ce sous un bon petit crachin et un ciel plus que gris.

■ Des travaux envisagés

L'Appun a participé au Téléthon, présenté sept équipes au concours de pétanque proposé par le comité des fêtes au mois d'août, mais aussi or-



L'Appun était réunie en assemblée générale à la salle des associations.

ganisé une galette des Rois ainsi qu'une soirée pot-au-feu qui ont rassemblé chacune plus de cent cinquante personnes à la salle des fêtes. « **Merci à Gilbert, notre cuisinier, pour la soupe au vermicelle et le pot-au-feu qui ont été salués par tous les convives tant ils étaient fameux.** »

Des travaux sont envisagés pour le quotidien de l'association, notamment l'aménagement d'un bureau pour ranger le matériel informatique, une réfection de la toiture des toilettes ainsi qu'un point de rinçage.

L'Appun est affiliée au comité départemental de la Manche de la pêche de loisir,

qui défend les intérêts et droits des pêcheurs plaisanciers. Cette association représente les pêcheurs plaisanciers dans toutes les instances françaises et européennes notamment à travers la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers pour défendre les droits des pêcheurs plaisanciers. « **Nous souhaitons que nos adhérents en soient membres, nous vous demandons d'y réfléchir et de voter cette**

adhésion », demandait Serge Houteville, secrétaire de l'Appun. Une assemblée générale extraordinaire était votée pour une adhésion.

En fin de réunion, Ginette Girard était élue au poste de secrétaire, puis Yveline Druetz, maire de la commune, a félicité l'association pour sa gestion et son dynamisme. « **Vous êtes une excellente équipe qui fait un grand travail avec un bel esprit de groupe.** »

Principales dates à retenir

Dimanche 12 février : Galette des Rois à la salle des fêtes.

Dimanche 24 juin : Concours de pêche.

Samedi 13 octobre : Pot-au-feu à la salle des fêtes.



Un bilan positif pour l'association des pêcheurs plaisanciers d'Urville-Nacqueville, présidée par André Girard.

» Auderville Instauration de la taxe d'équipement

Le mercredi 14 décembre, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence d'Alain Dixneuf, maire.

Instauration de la taxe d'équipement : Le maire fait lecture de l'article 28 de la loi n° 2010 1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010. Une taxe est instaurée en remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE) ; la part communale de la taxe d'aménagement est instaurée de plein droit au taux de 1 % dans les communes dotées d'un Plan local d'urbanisme ou d'un Plan d'occupation des sols, sans exonération facultative. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer la taxe d'aménagement au taux de 1 % sur l'ensemble du territoire de la commune. Que la décision d'instauration s'appliquera à compter du 1^{er} mars 2012 et pendant la durée minimum de trois ans. Autorise M. le Maire à signer la convention de reversement à la communauté de communes de la Hague de la part de cette taxe d'aménagement correspondant aux charges que la CCH supporte dans le répertoire d'aménagement du territoire.

Proposition de modification du Plan d'occupation des sols concernant l'aménagement touristique de Goury : Afin de permettre la réalisation des aménagements de l'approche du port de Goury, une modification de Plan d'occupation des sols s'avère nécessaire concernant le zonage 2ND, afin de créer une zone de délestage et de stationnement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à faire effectuer cette modification du Plan d'occupation des sols par Philippe Avice, architecte urbaniste pour un montant TTC de 1 196 €.

Présentation de la nouvelle organisation des transports départementaux : M. le Maire présente le nouveau schéma départemental des transports proposé par le conseil général. Ce nouveau schéma présenté le 9 décembre concerne le transport des élèves de primaires et maternelle, collèges, lycées. En ce qui concerne la commune d'Auderville, circuit bus collège et lycée (C001 et C016) sont maintenus à l'arrêt bus de la mairie, une matérialisation de cet arrêt sera réalisé sur la chaussée ; circuit RPI, l'arrêt bus primaire/maternelle (C026) est maintenu à l'entrée du restaurant scolaire (proximité de la salle communale).

Réhabilitation de la mairie et de ses bâtiments annexes : Une présentation est faite de l'avancement des travaux suivant la dernière réunion du 7 décembre.

- **Lot 1** : Génie civil à 80 %.
- **Lot 2** : Charpente couverture : finalisation du diagnostic d'infiltration en pignon sud.
- **Lot 3** : Menuiseries extérieures (études et préfabrication en cours).
- **Lot 4** : Plâtreries intérieures et faux plafonds : démarrage du chantier semaine 39.
- **Lot 5** : Plomberie, sanitaire : étude en cours.
- **Lot 6** : Electricité : début des travaux semaine 49, plan des réseaux en cours de validation.

Questions diverses : Point sur le budget ; présentation et choix du menu des anciens qui aura lieu le 21 janvier ; vœux de la municipalité : samedi 20 janvier à 18 heures ; conseil d'école : rapport du conseil d'école par Pascal Bailly du Bois.